

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 DECEMBRE 2015

AGGLOPOLYS – PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal) : Délégation du Conseil Municipal au maire du Droit de Prémption Urbain

Une délibération, datant de 1995, stipule que le Maire a le droit de prémption urbain. Suite au transfert de compétence urbanisme à Agglopolys cette dernière a décidé de retransférer ce droit aux communes.

Le Conseil Municipal vote pour la délégation du DPU au Maire.

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : avis sur le dossier arrêt de projet

L'avis du Conseil Municipal est favorable.

Cimetière : demande de subvention DETR (Dotation Equipement Territoires Ruraux)

Les travaux concernant la réfection des chapelles et du mur d'enceinte, le jardin du souvenir, la réparation de la grille, dont le montant total s'élève à 56 445,84 € TTC, sont éligibles à la subvention. L'ensemble du Conseil Municipal approuve la constitution du dossier et demande de subvention par Madame le Maire.

ORANGE (France Télécom) : redevance d'occupation du domaine public

La redevance est de :

- 40,25 € le km en souterrain,
- 53,66 € le km en aérien,
- 26,83 € pour la cabine téléphonique.

Le montant total de cette redevance est de 1 927,80 €.

Convention de mutualisation de moyens matériels entre les communes de Cheverny et Cour-Cheverny : fixation des tarifs de prêts

Les communes de COUR CHEVERNY et de CHEVERNY, communes mitoyennes disposent respectivement d'un parc de matériels destinés à l'entretien de leur commune respective.

Elles sont toutefois souvent confrontées à des besoins précis et ponctuels en matériel dont elles ne disposent pas.

Afin d'éviter des acquisitions ou des locations de ces matériels auprès d'établissements spécialisés, elles ont convenu de conclure entre elles une convention-cadre de mise à disposition entre elles de leur matériel.

Les deux communes se sont donc rapprochées afin de définir les modalités de mise à disposition de ces matériels. Des études de prix ont été menées concernant la location de matériels auprès d'entreprises spécialisées.

Le montant fixé dans cette convention entre les deux communes a été fixé à 50% des prix pratiqués à minima.

Une fiche descriptive sera remplie le jour de l'emprunt ainsi qu'un état des lieux du matériel.

L'ensemble du Conseil Municipal valide cette convention.

Ecole Publique : aide financière voyage scolaire d'une semaine en Auvergne à OLLOIX en mars 2016

Le Conseil Municipal vote pour la prise en charge de la sortie à hauteur de 40 %.

Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques : adhésion

Cette adhésion est conseillée pour les communes touristiques et station de tourisme.

Le Conseil Municipal valide cette adhésion.

Document Unique - document d'évaluation des risques professionnels au travail : Présentation du plan d'action de prévention des mesures de sécurité (planification et coût)

Il s'agit d'un état des lieux de chaque poste technique et/ou administratif (mise aux normes, formations, évaluation des risques professionnels), établi par une personne du Centre de Gestion. Un comité de pilotage est constitué de Madame le Maire, de la secrétaire de mairie Madame Patricia GAUDRON et de Jean-Claude CHADENAS, responsable du personnel communal.

L'achat de matériels, tenues vestimentaires et autres équipements est évalué à 1 250 €. L'adaptation aux nouvelles mesures progressera sur plusieurs années.

Des formations telles que le Caces, l'habilitation électrique et les gestes et postures sont également prévues.

Ce document est à transmettre au CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Conseil des Sages : proposition de réalisation d'une brochure portant sur l'histoire de Cheverny

Les membres du Conseil des Sages souhaitent la participation financière de la commune aux frais d'impression de la brochure. Le conseil municipal valide cette demande.

Affaires diverses

Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle liée à la sécheresse (Juillet/Août 2015) : 8 dossiers ont été à ce jour déposés en mairie et seront transmis à la Préfecture début janvier 2016 (rappel date buttoir du dépôt en mairie la 15/12).

Renouvellement du contrat avec SEGILOG (prestataire logiciels gestion) : La convention arrivant à expiration, il convient de procéder à son renouvellement. La nouvelle convention s'étendra sur 3 ans. L'ensemble du Conseil Municipal vote pour le renouvellement du contrat.

Participation financière au RAM : 7 assistantes maternelles de Cheverny en font partie. Le montant de la participation est de 538,45 € pour l'année 2014.

Déplacement des arrêts du car scolaire pour le Collège de Contres : Le dépôt et la récupération des enfants est dangereuse sur les voies à 90 km/h. L'arrêt des « Ruaux » sera transféré sur la route communale et celui de la route de Contres/Blois vers Villavrain.

Ultérieurement, l'arrêt sur la route de Cheverny/Contres sera déplacé (projet en cours d'évaluation par le Conseil Départemental).

Participation financière de 5 € par enfant de Cheverny pour la Maison des jeunes de Cour-Cheverny : pour l'année 2014-2015, 7 enfants y étaient présents ; pour 2015-2016, ils sont 8.

Signalétique des chambres d'hôtes : réalisée à la sortie du bourg.

Décorations de Noël : remerciements de Madame le Maire à l'intention des donateurs.

Organisation de la distribution colis aux personnes âgées de plus de 70 ans ne participant pas au repas :

Les listes, par quartier, ont été réparties entre les équipes suivantes :

- Chantal SARTIAUX - Philippe TESSIER
- Alain GUILLOT – Pascal CHEVALLIER – Fabrice GOUNY
- Michelle DILAJ – Patricia LEVANT
- Lionella GALLARD – Jean-Claude CHADENAS
- Célia COUDERC – Claude HASCOUET
- François CAZIN – Charles-Antoine De VIBRAYE

Conseil Municipal de Janvier 2016 : détermination de la date de la séance

Le prochain Conseil Municipal le lundi 4 janvier 2016 à 19 h